

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 4 juin 2009

L'an deux mil neuf, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 28 mai 2009.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, CREPIN Jean-Paul, MOUSQUET Sabine, ADAM Marie-Madeleine, BROYE Jacqueline, COFFRE Pascal, Michèle JOBIN, COUTURIER Anne, FREDY Janick, HERR Régine et ANDRIEUX Thierry.

Absents excusés : Messieurs Eric NEVEU et Frédéric BAUDET.

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.
Mme Michèle JOBIN est élue secrétaire.

L'examen des points à l'ordre du jour s'engage alors :

2009-28: SCOLARITE ET FRAIS DE SCOLARITE DES PETITS CHAMPILLONNAIS POUR 2007/2008, 2008/2009 ET A COMPTER DE LA FERMETURE DEFINITIVE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE CHAMPILLON LE 02 JUILLET 2009 AU SOIR

Mr le Maire donne lecture d'un fax reçu de Mme le Maire de Dizy suite à la tenue de leur commission « écoles » ; Lors de cette réunion, les membres de la commission proposent une contribution aux charges scolaires pour les enfants de CHAMPILLON qui vont fréquenter leurs écoles, de 150€ par enfant en école primaire et 400€ par enfant en école maternelle à Dizy.

Mr le Maire de CHAMPILLON informe qu'il est surpris de ces propositions, puisque lors d'une réunion réunissant les Maires d'Hautvillers, de Dizy et lui-même, une contribution de 150€ avait été arrêtée quelque soit l'école fréquentée.

La commune d'Hautvillers, quant à elle ne peut fixer un tarif dérogatoire pour CHAMPILLON puisqu'une contribution est déjà arrêtée pour les enfants de Saint-Imoges et de Nanteuil la Forêt. Cette contribution était fixée pour l'année scolaire 2007/2008 à 59,59 euros par enfant pour les frais de scolarité + 2,17€ par enfant pour les sorties piscine. Pour l'année scolaire 2008/2009, ces sommes ne seront connues qu'après l'arrêt des comptes par Hautvillers le 31 juillet 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide (11 voix POUR, 1 ABSTENTION et 0 voix CONTRE) :

- D'accepter la contribution de 150€ par enfant scolarisé en école primaire à Dizy + contributions aux voyages scolaires et 400€ par enfant en école maternelle à Dizy + contributions aux voyages scolaires, le tout uniquement pour l'année scolaire 2009/2010.
- Ne pas vouloir régler les sommes réclamées par Dizy pour les années scolaires précédentes (2007/2008 et 2008/2009), vu son montant prohibitif.
- D'envoyer les enfants aux écoles d'Hautvillers (maternelle et primaire) à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, pour tout enfant en âge d'entrer à l'école et tout nouvel habitant du village.

2008-29 SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE GESTION RELATIVE AUX MISSIONS EXERCEES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT CENTRE DE GESTION/CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du droit à l'information des agents communaux en matière de retraite, concernant cette année les agents nés en 1969, comme Mme Muriel JUBRÉAUX, la commune a été contactée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne, pour signer une convention afin d'assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Enfin, ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

A cet effet, le Centre de Gestion a signé une convention de partenariat allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2010 avec la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire CNRACL.

Néanmoins, les dispositions législatives renvoient également à la conclusion d'un cadre contractuel définissant le rôle d'intermédiation du Centre de Gestion à l'égard des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

En conséquence, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide de :

- Mandater Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune et le CENTRE DE GESTION, relative aux missions exercées dans le cadre du partenariat CENTRE DE GESTION/CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL, jusqu'au 30 juin 2010. Aucune contribution financière ne sera due par la commune au Centre de Gestion.

2009-30: DESIGNATION DES DEUX NOUVEAUX DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

Suite à la parution dans le Journal Officiel du 6 mai 2009, du décret du 4 mai 2009 signé du Premier Ministre classant le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour une durée de 12 ans, les nouveaux statuts du parc doivent donc être mis en application et les délégués doivent être désignés. Le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune au sein du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

- Madame Martine LAUNER, déléguée titulaire

Et

- Madame Marie-Madeleine ADAM, déléguée suppléante

2009-31: CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (17,50/35^{ème})

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide la création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE (Ménage et entretien des espaces verts) à 17,50/35^{ème}, et ce à compter du 03 juillet 2009, avec exceptionnellement, la possibilité d'effectuer des heures complémentaires.

2009-32: LOCATION DE L'INTEGRALITE DU LOCAL COMMUNAL SITUÉ 20 BIS RUE RENE BAUDET A CHAMPILLON A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au courrier daté du 10 mars 2009 reçu de la SARL SITEC le 12 mars 2009, l'informant de leur souhait de résilier le bail commercial à compter du 30 juin 2009, du local communal, sis 20 bis rue René Baudet à Champillon, il a trouvé un nouveau repreneur pour le local.

Il s'agit de l'E.A.R.L. Denis SAINZELLE, 6 rue de la République à Champillon.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de louer la totalité du local communal situé 20 bis rue René Baudet à la EARL Denis SAINZELLE, 6 rue de la République à Champillon, à compter du 1^{er} juillet 2009 (voir plan annexé à la délibération, local faisant partie de la parcelle A 3448).
- de mettre le bâtiment à disposition dans l'état
- cette location se fera sous forme d'un bail commercial de 9 ans renouvelable selon la législation des baux commerciaux.
- de fixer le loyer à 750 euros par trimestre (soit 3.000€ euros par an)

et **autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives au nouveau bail.

Divers :

Lettre de démission de Mr Frédéric BAUDET : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mr Frédéric BAUDET au poste de conseiller municipal, qui sera effective à compter de cet été, pour cause de déménagement en dehors de la commune. Monsieur le Maire accepte comprend et accepte cette démission.

Traverse du village – Rue Jean Jaurès

Monsieur le Maire informe l'assistance que les travaux se déroulent dans les délais prévus à l'origine et les informe de l'avancée des travaux.

Emploi en C.A.E. : Monsieur le Maire indique que la personne employée en C.A.E. à ce jour ne peut travailler seul et à Mme Régine HERR indique qu'il serait bien de faire effectuer le nettoyage du fossé derrière les maisons de l'allée des Pins par cette personne

Chaîne au Tennis : Le conseil décide d'enlever la chaîne empêchant l'accès aux tennis, du fait de la mise en sommeil du Tennis club de Champillon, de façon à rendre l'accès libre à tous de ces terrains. Si des problèmes de dégradation se produisent, le conseil pourra revenir sur sa décision. La pose d'un panneau indiquant que la commune dégage toute responsabilité lors de l'utilisation du terrain de tennis va être envisagée.

Fleurissement : Un point est fait sur les actions de fleurissement dans la commune.

Nouveau photocopieur : Monsieur le Maire informe le conseil de l'acquisition d'un nouveau photocopieur au secrétariat de Mairie, beaucoup plus performant que l'ancien (50 copies/minutes) et avec une meilleure qualité de photocopie couleur, toujours en crédit-bail. Ce nouveau photocopieur en bon état sera d'occasion et proviendra de la société AGIF, qui vient de changer tous ses copieurs.

Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements que lui a adressé la section locale des anciens combattants pour remercier, comme chaque année, la commune du versement de la subvention qu'ils avaient demandée.

Défibrillateur : Monsieur le Maire informe l'assistance de la proposition reçue par l'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA MARNE, d'organiser une séance d'information sur les gestes qui sauvent. Le Conseil Municipal décide de fixer cette information aux conseillers municipaux, d'une durée d'une heure trente, le dernier lundi de septembre à 19H, soit le lundi 28 septembre. Cette information sera très utile pour se donner une idée précise quant à l'acquisition d'une défibrillateur à la commune.

Commission « Houlotte » : Il est décidé de la date de la prochaine commission qui instaurera une nouvelle physionomie à la Houlotte mensuelle à partir de la rentrée : le lundi 10 août à 17H ;

Inauguration des nouvelles chambres au « Royal Champagne » : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'inauguration « officielle » des chambres refaites de l'Hôtel : elle aura lieu le jeudi 25 juin au soir. Par contre, il ne sait pas encore si tout le conseil sera invité ou pas.

Festivités organisé par le Comité des Fêtes : Mme Sabine MOUSQUET, Présidente du comité des fêtes :
- rappelle la date de la Fête de la Musique à Champillon qui aura lieu au dessous du Royal-Champagne le dimanche 21 juin au soir, avec la présence de la Fanfare des Vignerons de Champillon et de celle de Châlons-sur-Saône. Cette manifestation nécessitera la fermeture de la route et un arrêté du Maire devra être pris en conséquence.
- évoque l'organisation de randonnées (2 ou 3) dans le cadre des VIRADES DE L'ESPOIR (lutte contre la mucoviscidose) qui auront lieu le Dimanche 27 septembre pour la 1^{ère} fois à Champillon, avec la participation de la Fanfare des Vignerons en animation, en parallèle.
Mme MOUSQUET
- évoque l'animation qui aura lieu dans le cadre du « Chemin des crèches » : un concert de gospel le dimanche 6 décembre
- évoque également l'organisation d'un 1^{er} marché de la bière le 6 décembre également, à la salle « Henri Lagauche »

Création de muselets pour le champagne de la commune : Mme Anne COUTURIER fait part au conseil municipal de ses recherches pour avoir des devis pour la conception et la réalisation de muselets personnalisés avec la chouette « houlotte ». Après étude des devis, le conseil décide de travailler avec Subertap France, rue Henri Dunant à Epernay, pour une commande de 2.000 muselets pour un prix H.T. de 390€ + 300€ de frais techniques.

Agenda de Champillon : Mme Michèle JOBIN informe le conseil que la commune a reçu une demande de réalisation d'agendas communaux, comme il en a déjà été fait certaines années (coût 0€ pour la commune mais les publicités sont payantes pour les annonceurs). Le conseil donne son aval, car si il n'y a pas assez de publicités trouvées, le projet est annulé sans soucis.

Site internet de la commune : Mme Michèle JOBIN fait part de ses recherches pour trouver une société pour refaire le site internet de la commune. Elle indique qu'elle en a trouver une moins chère que la société actuelle avec la quelle la commune travaille (Comédia), mais que Comédia, contacté par Mme JOBIN ensuite a décidé finalement de s'aligner sur le même prix. Il faudra voir ensuite sur les détails techniques pour avancer sur le projet.

Heure de passage des hélicoptères de traitement : Mme Marie-Madeleine ADAM demande à Monsieur le Maire les heures de passage des hélicoptères de traitement des vignes, car elle indique qu'ils passent souvent de très bonne heure. Monsieur le Maire lui répond que ces informations sont communiquées en Mairie par les sociétés, puis affichées aussitôt par la secrétaire de mairie dans les panneaux extérieurs de la Mairie (dans la cour de la Mairie), mais seuls les jours sont indiqués et pas les horaires qui peuvent varier, souvent en raison des conditions climatiques.
